



MAIRIE
5 place de l'Eglise
62129 THEROUANNE

Tél. 03.21.95.51.87

therouanne.mairie@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE DE THEROUANNE

**Compte-rendu de la réunion du Conseil
Municipal du 02 Juillet 2019**

L'an deux-mille dix-neuf, le 02 Juillet à 19h, le Conseil Municipal de Thérrouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain CHEVALIER en suite de convocation en date du 25 Juin 2019. Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de : M. Laurent PETTE, absent excusé ayant donné procuration.

Mme Ginette VARLET est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu du précédent conseil municipal n'appelle pas d'observations. Le conseil passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

D) Délibérations

1) Retrait du SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU Pas-de-Calais).

Monsieur le maire explique que conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des Collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent se prononcer sur le retrait du SIDEN-SIAN de la Commune d'AUXI-LE CHATEAU pour la compétence assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Commune d'AUXI-LE CHATEAU pour la compétence assainissement non collectif.

2) Point sur le Personnel Communal

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié a un accroissement temporaire d'activité

Considérant l'augmentation de l'amplitude horaire et des effectifs à l'accueil de loisirs communal, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel, le Conseil Municipal décide :

La création à compter du 1er septembre 2019 d'un emploi non permanent dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 inclus.

Services civiques

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait accueillir à compter du 1^{er} septembre 2019 trois jeunes suivis par l'Association Action Educative du Pas-de-Calais.

Chaque Service Civique donnera lieu à une indemnité de 472, 97 € / mois (sous réserve d'une revalorisation selon les dispositions légales) versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

L'Association Action Educative percevra une aide de l'Etat au titre de son agrément pour subvenir aux frais de transport et de repas pour chaque volontaire au cours de leur mission. Elle s'engagera à reverser à la commune cette somme minorée, après déduction de 50 € pour le service complet proposé dans le cadre de cette intermédiation.

La commune aura l'obligation de verser l'intégralité de l'aide d'un montant de 107, 58 € par mois (sous réserve d'une revalorisation selon les dispositions légales) à chaque volontaire et fournira mensuellement les justificatifs de versement à l'AAE.

Le Conseil Municipal décide d'accueillir 3 volontaires en Service Civique au sein de la commune à compter du 1^{er} septembre 2019 et d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition des services civiques avec l'Association Action Educative du Pas-de-Calais.

3) Situation de la trésorerie d'Aire-sur-la-Lys/Thérouanne

Un projet de réforme de l'ensemble de la DGFIP est en cours. D'ici 2022-2023 au plus tard, le centre des finances publiques d'Aire sur la lys devrait fermer et un accueil de proximité serait créé à la place. L'ensemble des missions de la Trésorerie d'Aire sur la lys devraient être repris sur le site de Saint-Omer.

Monsieur HUTEAU, responsable du centre des finances publiques d'Aire-sur-la-Lys/Thérouanne organise 2 réunions d'échanges avec les Maires.

Le Conseil Municipal décide de voter une motion pour le maintien de la Trésorerie d'Aire-sur-la-Lys/Thérouanne.

II) Questions et Informations Diverses

1) Stagiarisation d'un agent communal

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Daniel VASSEUR ayant fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1er juillet 2018.

Il propose de procéder à son remplacement et de nommer un adjoint technique actuellement en contrat à durée déterminée. Le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire.

a) Point sur les travaux

- 1) Rue d'Enguinegatte : Les travaux sont en cours.
- 2) Le Parking et la liaison douce avec le Collège vont commencer cet été.
- 3) Les travaux Chemin d'Upen seront effectués d'ici la fin d'année

4) Les travaux du Pont

Les travaux du Pont ont commencé. Actuellement en circulation alternée. La fermeture totale se fera du 14 juillet au 15 août 2019.

- 5) Monsieur le Maire a demandé aux Ets DELBECQUE de rendre l'accès du trottoir libre.

b) Programme du 14 Juillet 2019

Le programme a été distribué à chaque conseiller.

Dimanche 14 Juillet

- 9h45 **Office Religieux à l'Eglise à la mémoire des victimes des deux guerres mondiales**
- 11h **Cérémonie du souvenir au Cimetière de Théroouanne**
à la mémoire des victimes civiles du bombardement de Théroouanne du 22 mai 1940. Carré des Belges.
- 11h30 **Dépôt de gerbes au Monument aux Morts**
Hymne national
- 12h Lâcher de pigeons par la société des colombophiles « Les Amis réunis »
- 12h15 A la salle des fêtes
Discours Officiel
- 12h30 Apéritif musical
- 13h00 **Pique-nique à la Salle des Fêtes** (chacun apporte son repas et ses couverts).
Les boissons sont offertes par la commune.
- vers 14h30 **Gala de danse gratuit**
Par l'Association "Dance with you" de Blendecques



ANIMATIONS GRATUITES du Dimanche 14 juillet 2019

12h à 18h Manège pour enfants gratuit

Vers 17h Distribution de friandises aux enfants



C) Questions et Informations diverses

- Demande d'acquisition de mobilier scolaire pour les classes maternelles : 3 meubles de rangement pour 816 € TTC.

- Permis de Construire M. Alexis MEQUINION : le permis a fait l'objet d'un recours par des voisins. Il est reproché à la commune d'avoir attribué le Permis de Construire. Le Permis de construire a été instruit par le Service Urbanisme de la CAPSO.

Il est demandé un dédommagement de 1 500 € à la commune. La commune a fait une demande auprès de l'assurance défense et recours. Un cabinet d'avocat a donc été nommé par l'assurance pour défendre la commune.

- Des contrôles de travaux seront effectués par un agent de la CAPSO sur demande de la commune afin de vérifier le respect des règles d'urbanisme et la concordance avec le Permis de Construire.
- Sortie Chemin de la Vieille Ville et Rue de Boulogne : à aménager car cela manque de visibilité (panneau et armoire électrique).
- La Rue de St Jean et le chemin de la vieille ville : seront remis en état après les travaux. Un constat avait été fait par un huissier avant les travaux. M. le Maire signale que la route ne pourra pas être refaite à neuf avant les travaux d'assainissement.
Question : le parking devant le café ne sera pas réaménagé pour l'instant.
- M. le Maire s'est rapproché du département pour la pose de nouveaux panneaux.
- Rue du Marais : les travaux d'ENEDIS ont abimé les trottoirs, il faudra voir à ce qu'ils soient remis en état (goudron et non émulsion) de chez Mme LOZINGO jusque chez M. CARRE.
- Réunion d'information pour les parents d'élèves : Le jeudi 04 juillet à 17h30 à la Salle des Fêtes Place de l'Eglise pour présenter le ramassage des enfants scolarisés à l'école F. Dusautoir dans le village, les arrêts sont les suivants : Collège, Eglise, Rue de Nielles (ancienne école Ste Marie), Ecole F. Dusautoir. Des informations sur le Centre de Loisirs seront aussi données.
Une élue s'étonne que l'autocar n'aille pas jusque la Chapelle de Nielles. M. le Maire explique que le transporteur après des essais a indiqué à la CAPSO en charge du ramassage scolaire qu'il ne peut pas manœuvrer c'est pourquoi l'arrêt a été placé au niveau de l'ancienne école Ste Marie.

La direction de l'école de Théroouanne et St Augustin sera assurée par Mme BEUZELIN qui était auparavant directrice de l'école de St Augustin. Les élèves actuellement scolarisés à Théroouanne restent à Théroouanne.

D'ici 2022, le papier et le carton devront être séparés du reste des déchets.

2 bennes seront installées avec le papier et le carton récupéré, revendu aux papeteries locales . Une partie sera reversée à l'association communale qui se chargera de la collecte.

L'association des parents d'élèves s'occupera de la benne de l'école et elle recevra une somme de 54 € la tonne des papiers et cartons récupérés.

AXIONE doit refaire les travaux Rue d'Aire au niveau de la maison de Mme LABRADOR.

Information : M. le Maire rappelle que la limitation de vitesse dans le village est passée à 30 km/h.

Certains élus regrettent que la limitation soit à 30 km/h dans une grande partie du village et pas

seulement dans certaines zones.

L'expérimentation aura lieu jusqu'en septembre et des modifications pourront intervenir.

Des sas de sécurité ont également été mis en place devant les passages piétons.

Le département n'a pas donné suite à la demande de subvention au titre des amendes de Police pour l'acquisition de panneaux et la signalisation horizontale.

- Une grille dans le bas de la Rue de St Omer (sur la chaussée) est enfoncée.
- Le panneau « 30 » Rue de Boulogne et Rue d'Aire n'est pas assez visible. M. le Maire propose de demander aux services du Département de revoir la position des panneaux.
- Propreté de Thérrouanne : nettoyer devant la Médiathèque, cimetière, la Poste, devant la maison DELRUE.
- Affaissement de l'écoulement au 12 Rue d'Aire. Les travaux seront faits par le service voirie de la CAPSO.
- Les travaux pour l'éclairage vont commencer prochainement.
- Le lettrage du Monument aux Morts n'était pas compris dans le devis de restauration qui a été effectué en 2018. Un devis pourrait être demandé.
- Passage piétons Rue de St Pol : il faut refaire le bas côté afin de faciliter l'accès pour un riverain en fauteuil roulant.
- Traiter l'escalier de la cave de la Médiathèque
- Le terrain près du cimetière laissé aux apiculteurs (mauvaises herbes) devra être entretenu.

La séance est levée à 21h30.